

Nouvelle demande		<input type="checkbox"/>	
Demande de prolongation (2)		N° de l'arrêté précédent :	
Redevance		Toute occupation du domaine public est soumise à redevance selon la grille tarifaire en vigueur	
PARTIE 1 : IDENTIFICATION			
ENTREPRISE		PARTICULIER	
Raison sociale		Nom / Prénom	
N° de SIRET		Copie Pièce Identité	
Adresse de facturation		Adresse de facturation	
Téléphone			
Courriel		Téléphone	
Nom et tel contact sur site		Courriel	
PARTIE 2 : BESOINS			
Description du chantier et besoins de l'entreprise ou du particulier(barrières et panneaux de signalisation non fournis par la ville)			
Adresse de stationnement demandée			
Moyens présents pendant le chantier		<input type="checkbox"/> Camions poids lourds : préciser tonnage et surface occupée en m ² : _____ <i>nombre de véhicules :</i> <input type="checkbox"/> Camionnettes (<3,5t) : préciser volume et surface occupée en m ² : _____ <i>Nombre de véhicules :</i> <input type="checkbox"/> Monte meubles : préciser surface occupée en m ² : _____ <input type="checkbox"/> Platelage de protection : préciser surface occupée en m ² : _____ <input type="checkbox"/> Benne : préciser surface occupée en m ² : _____ <input type="checkbox"/> Remorque : préciser surface occupée en m ² : _____ <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) : _____	
Immatriculation des véhicules présents (ou nom du loueur)			
Dates souhaitées pour la réalisation	DATE DE DEBUT / /	DATE DE FIN / /	
PARTIE 3 : PLAN DE BALISAGE (SI NECESSAIRE)			
<input type="checkbox"/> Plans d'installation <input type="checkbox"/> Photos <input type="checkbox"/> Plan de déviation si nécessaire			
Fait à	Le	Nom Prénom et Signature	

Tout dossier non complet lors du dépôt ne pourra être instruit. Le délai d'instruction est de 3 semaines minimum à partir d'un dossier complet.

- Cette demande faite par l'entreprise ou le particulier est à faire parvenir par mail à police.municipale@mairie-villefontaine.fr , **3 semaines minimum** avant la date souhaitée de déménagement/emménagement.
- En cas de prolongation de la demande dans les mêmes conditions que la précédente demande, rappelez le numéro de l'arrêté délivré et uniquement les nouvelles dates souhaitées, 1 semaine avant la date souhaitée.
- Pour l'accès au centre-ville après la borne située rue Serge Mauroit ou Carré Léon Blum, le titulaire devra prendre en compte l'arrêté municipal N°2021-300 qui limite l'accès à cette zone. Le déménagement devra impérativement avoir lieu dans le créneau horaire 06h30-11h30
- Pour les déménagements/emménagements nécessitant l'ouverture d'une barrière de ville, le prêt d'une clef sera possible auprès des services techniques après rédaction de l'arrêté de police.